Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2023-03/04

Millonfosse, le 17 mars 2023

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser sur la commune par l'entreprise ENEDIS, mandatée par la SME groupe LECLERE de Somain dans le cadre d'interventions partielles (pose/dépose de protections) dans toutes les rues et routes de la commune.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les interventions,

ARRETE

Article 1er : La circulation dans toutes les rues et routes de la commune sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **aux dates et heures des interventions.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier **aux dates et heures des interventions**

Article 3 **:** La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les Eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

THURU Gérald

MAIRIE DE MILLONFOSSE
75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53
Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr